



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2015

Aucune hausse des taux d'imposition communaux...et une baisse du montant des impôts des Challusiens grâce à la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le 24 Mars 2015 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CHALLUY, légalement convoqué le 11 Mars 2015, s'est réuni salle du Conseil dans les locaux de la Mairie de Challuy.

Etaient présents :

Messieurs Guy BABIS, Fabrice BERGER, Daniel BOUCHARD, Nicolas LOISY, Jean MUELLE, Jean-Patrick PELLETIER, Bernard ROY et Robert SIMON.

Mesdames Séverine BLIGAND, Emilie DUFOUR, Sylvie FOUCAULT, Marie - Thérèse GUYOT, Mireille HARMAND (arrivée à 19 :37), Fabienne LEGRAIN-GARNAUD, Edith L'Hévéder et Annie RODET.

Excusés : Michel Blond, Alain Duplessis et Nezha Mourjane.

Pouvoirs :

Michel Blond donne pouvoir à Jean Patrick Pelletier

Alain Duplessis donne pouvoir à Sylvie Foucault

Nezha Mourjane donne pouvoir à Daniel Bouchard

Secrétaire de séance : Bernard Roy

Le quorum est atteint, la séance est présidée par Mr Berger Fabrice et déclarée ouverte à 19H12.

Ce conseil municipal était dédié à l'approbation des comptes 2014 et au vote du budget 2015 :

Vote du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat de l'année 2014 :
Monsieur PELLETIER Jean Patrick présente le compte administratif 2014. Madame Régine MORIN, Perceptrice, présente le compte de gestion 2014.

Les résultats de clôture 2014 de ces deux documents sont strictement identiques et présentent un excédent de 268 694.39 euros.

Monsieur le Maire félicite « les responsables des différentes commissions ainsi que tous les conseillers municipaux des efforts qu'ils ont su réaliser pour réduire les dépenses de fonctionnement. Souvenez-vous, l'an passé, un mois après que nous ayons été élus, le Président de la République annonçait qu'il demandait aux collectivités locales leur participation à l'effort de redressement des finances de l'Etat, ce qui se traduit par une diminution de 30 % des subventions que nous percevons

de 2014 à 2017. Il nous a fallu être réactifs pour conserver nos capacités d'investissement qui nous permettront de mener à bien le programme que nous avons proposé aux Challusiens. Aujourd'hui, vous pouvez être fiers de vous : nous dégageons 268 694 euros d'excédents sur l'exercice 2014. Notamment, la méthode d'optimisation des achats mise en place en concertation avec notre Directrice Générale des Services et l'Adjoint aux travaux Bernard Roy a permis de réaliser des économies substantielles dans des domaines tels que le carburant, les pièces détachées, les matériaux et matériels divers, l'alimentation. Quelque soient les courses à faire, les devis à effectuer, qu'il s'agisse d'un boulon, d'une vis ou d'une douzaine d'oeufs pour l'accueil de loisirs, une seule personne s'y rend : Bernard Roy. De surcroît, les agents travaillent pendant que Bernard Roy va faire les courses. Parallèlement, chacun des Adjoints, avec l'appui de leur commission, a réussi à diminuer les coûts de fonctionnement.»

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent sur le compte 002 « report à nouveau en fonctionnement ». Vote : 18 pour.

Vote du taux des trois taxes communales et du budget 2015 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'an passé sans les augmenter. Un débat s'engage sur ce point.

Messieurs Bouchard, Muelle, Pelletier et Simon préfèrent que « les taux d'imposition soient augmentés légèrement chaque année pour éviter d'avoir à les augmenter de manière plus importante au bout de plusieurs années. »

Monsieur le Maire répond « qu'il n'ya aucune raison, aucun motif en cette année 2015 qui justifierait une hausse des impôts. Autant l'an passé nous avons dû réagir dans l'urgence devant l'effort demandé par le Président de la République, autant cette année rien, absolument rien, ne demande une hausse des taux d'imposition. Nous présentons un excédent de plus de 268 000 euros et tous les besoins remontés par les Adjoints sont pris en compte dans les investissements du budget 2015 : la rue du bois des Loges à aglan sera réhabilitée, le bas de la route du Pont-Carreau, les impasses de la Riolo et des Prés Rollet seront rénovées, les fenêtres et la porte des locaux périscolaires qui ont besoin de l'être seront changés, etc... »

Monsieur Muelle rajoute « qu'il faudrait cependant combler l'inflation afin de ne pas réduire nos finances. »

Madame la Perceptrice répond que « les bases d'imposition (= les valeurs locatives) augmentent justement chaque année par décision de l'Etat pour annuler l'effet de l'inflation. »

Monsieur Bouchard précise que « la participation à l'effort de redressement des finances de l'Etat continuera jusqu'en 2017, ce qui nous prive de ressources de plus en plus importantes d'année en année et qu'il vaut mieux anticiper en augmentant légèrement les impôts à chaque budget plutôt que d'avoir à les augmenter brutalement plus tard. »

Monsieur le Maire rappelle « que nous avons anticipé dès l'année passée cette baisse de recettes en diminuant au maximum les dépenses de fonctionnement. Nous continuerons dans ce sens puisque nous sommes informés de ce qui nous attend. Ma position est claire : nous dépenserons moins mais n'appliquerons plus aucune augmentation d'impôts d'ici la fin de ce mandat comme nous l'avions annoncé dans notre programme municipal, sauf en cas de force majeure. Et même mieux : le combat que nous avons gagnés contre Nevers Agglomération va se faire sentir dès cette année en bas à droite de la feuille d'imposition de nos concitoyens : chacun des foyers Challusiens va voir sa taxe foncière diminuer considérablement puisque le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères passe de 11,94 % à 6,65 %. Le foyer Challusien « moyen », c'est à dire celui dont la valeur locative correspond à la moyenne des valeurs locatives de la commune, va économiser dès cette année 150 euros d'impôts ! »

Monsieur Muelle rajoute « que nous pourrions justement profiter de cette aubaine pour augmenter légèrement les taux d'imposition cette année. »

Monsieur le Maire n'y est pas favorable du tout. «Nous n'avons aucune raison d'augmenter les impôts, ni aujourd'hui, ni dans 3, 4 ou 5 ans. Je ne souhaite pas demander un effort financier supplémentaire à la population. »

Monsieur Simon indique « qu'en augmentant légèrement les impôts chaque année, nous pourrions ainsi aller plus vite dans la rénovation des routes communales. »

Monsieur le Maire répond « qu'un plan pluri annuel de réfection de la chaussée communale prévoit la répartition des travaux sur plusieurs années. Cette année, nous budgétions 150 000 euros pour la rénovation de la voirie communale. Ce n'est pas une paille ! S'il est vrai qu'au sortir de l'hiver les routes sont en mauvais état, pour autant c'est le cas dans toutes les communes. Et pour cause : personne n'a pu commencer de boucher les trous avant le 15 mars puisque les centrales ne commencent à produire du goudron et de l'enrobé qu'à partir de cette date. Avant, le risque de gel est trop important, anéantissant tous les travaux réalisés. D'ailleurs, depuis une semaine, les agents communaux s'affèrent à restaurer nos routes. Encore une fois, je vous le redis, augmenter les impôts pénaliserait nos concitoyens qui n'ont pas besoin que nous rajoutions des difficultés à celles qu'ils rencontrent déjà ! A Challuy autant qu'ailleurs nous peinons à joindre les deux bouts ! C'est bien la première fois que je vois des élus autant insister pour augmenter les impôts ! »

Après avoir donné la parole à tous les élus, Monsieur le Maire propose de voter le maintien des taux d'imposition au niveau de 2014.

Vote :

Pour le maintien des taux d'imposition : 16 pour dont 2 pouvoirs

S'abstiennent : 2 dont 1 pouvoir (Daniel Bouchard et Nehza Mourjane)

Contre le maintien des taux d'imposition : 1 (Jean Muelle)

La section de fonctionnement du budget 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 337 832,39 euros. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 344 596,41 euros.

Le budget est adopté avec 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 4 abstentions dont 1 pouvoir (Daniel Bouchard, Jean Muelle, Robert Simon, Nezha Mourjane).

Avis concernant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne :

Monsieur le Président du Comité du bassin Loire-Bretagne sollicite l'avis des communes sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne pour la période 2016-2021.

Les principaux enjeux sont :

- Remédier à l'artificialisation des cours d'eau
- Réduire les pollutions
- Entretien et préserver les zones humides
- Remédier à la dégradation des parties amont des cours d'eau
- Favoriser les économies d'eau et anticiper les périodes de sécheresse
- Faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau
- Prévenir les risques d'inondation (PGRI).

En France, le SDAGE est le principal outil de mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Il décrit les priorités de la politique de l'eau dans le bassin concerné et les objectifs à atteindre. Il définit les enjeux et la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau pour les années à venir. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et littoral. Il détermine les axes de travail et les actions nécessaires au moyen d'orientations et de dispositions. Il est complété par un programme de mesures concrètes localisées chiffrées.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation seront adoptés fin 2015 et mis en place dans chaque bassin hydrographique de 2016 à 2021. Le programme d'action couvrira la période de 2016 à 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet SDAGE : 19 voix pour dont 3 pouvoirs.

Approbation du règlement intérieur des agents communaux :

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée, voir indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques.

Il est rappelé, afin de garantir son bon usage, que même si sa rédaction reste à l'initiative de l'autorité territoriale, il est opportun que cette dernière prenne l'avis des agents et des représentants du personnel afin de ne pas établir des règles qui soient à l'encontre de l'organisation de l'activité. La mise en œuvre requiert obligatoirement l'avis du C.T.P et du C.H.S dont la collectivité dépend.

Vote : 19 voix pour dont 3 pouvoirs

Transformation d'un poste d'adjoint technique en adjoint administratif :

L'une des agents de la commune était employée sur un poste d'adjoint technique (accueil de loisirs). Après réorganisation des services, cet agent exerce aujourd'hui des missions administratives. Il est donc nécessaire de transformer le poste d'adjoint technique en adjoint administratif.

Vote : 18 voix pour dont 3 pouvoirs et 1 abstention (Fabienne Legrain-Garnaud).

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de Nevers Agglomération en appui technique à la gestion des risques :

Eric Bastaroli, agent de Nevers Agglomération, est mis partiellement à disposition des 12 communes membres depuis 2011 pour une durée de 3 ans avec la mission de développer une stratégie intercommunale de lutte contre les risques, d'inondations notamment.

Ces 3 ans étant terminés, la question se pose du renouvellement du contrat. La commune de Challuy règle pour sa part 1,19 % du montant de ce contrat puisque le coût est partagé en fonction du nombre d'habitants.

Etant donné le travail réalisé par Monsieur Bastaroli, le conseil municipal de Challuy décide à l'unanimité de reconduire cette mise à disposition.

La séance est clôturée à 21h23.